

Développement durable

Petite histoire d'un gigantesque détournement de concept

Les avatars du développement durable

Qu'est-ce que le développement durable ?

Si l'expression apparaît pour la première fois en 1980¹, c'est en 1987 que sa définition rigoureuse en est donnée par Gro Harlem Brundtland, alors premier ministre de la Norvège et présidente de la Commission des Nations Unies sur l'environnement et le développement, dans son rapport intitulé « Notre avenir à tous ».

Contexte historique

Au début des années 1970, la croissance économique du monde capitaliste industrialisé est encore forte, le chômage, embryonnaire, et les classes moyennes des sociétés riches commencent à s'interroger sur le sens de cette croissance comme accumulation de biens matériels ainsi que sur les risques environnementaux qu'elle comporte. Les deux événements nommés « chocs pétroliers » (1973 et 1979) accentuent des interrogations, qui s'étaient exprimées de manière retentissante dès 1972 avec la publication du rapport au club de Rome intitulé « Halte à la croissance ? »².

En 1975, c'est la fin des « trente glorieuses », la croissance des pays capitalistes industrialisés ralentit et le chômage prend son envol. Il devient pour beaucoup indécent de continuer à prôner une croissance nulle quand on constate, dans les faits, qu'il suffit que celle-ci tende, même timidement, vers 0 pour que le nombre de chômeurs s'envole. Et pourtant, les « dégâts du progrès³ » n'ont pas cessé. Il faut donc trouver un compromis, et c'est là le sens de la notion de « développement durable ». Le développement durable est un concept, c'est-à-dire une question : est-il possible de concilier la satisfaction des besoins des générations actuelles avec celle des générations futures ? On veut trouver la pierre philosophale, le moteur à eau d'une croissance sans pollution, sans épuisement des ressources naturelles et sans laissés-pour-compte. L'essentiel est de lancer l'idée, et c'est ce qui est fait. Après sa naissance dans le « rapport Brundtland », le concept est officiellement adopté par l'ONU au premier « Sommet de la Terre » (conférence de Rio de Janeiro, 1992).

¹ Dans « La stratégie mondiale pour l'environnement », document publié par l' Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources

² D.H.. Meadows, D.L. Meadows, R. Jörgen, W.W. Behrens: *The Limits of Growth*

³ Titre d'un ouvrage paru en 1977 (CFDT : *Les dégâts du progrès : les travailleurs face au changement technique*, Le Seuil, Paris, 1977)..

Le développement durable en 3D

La conciliation entre les besoins des générations actuelles et ceux des générations futures suppose de donner aux générations présentes les moyens de vivre dignement en ayant un revenu décent, donc un emploi : telle est la dimension dite « sociale » du développement durable, et il n'y en a pas d'autre. Tout au plus peut-on la préciser qualitativement en l'enrichissant avec la notion d'égalité et de dignité. Le progrès social sous-entendu suppose également de lutter contre les inégalités et pour l'autonomie de l'individu. La notion d'égalité peut être approchée par paliers, dans un ordre d'exigence croissante : de la réduction des inégalités de salaires à celle des revenus dans leur ensemble, de la réduction des inégalités à l'intérieur des pays riches à celle des inégalités entre populations des différentes parties de notre « planète ». La promotion de l'autonomie de l'individu suppose également la progression dans l'éducation, la reconnaissance d'un certain nombre de droits fondamentaux, autant d'exigences que l'ONU tente de mesurer de manière de plus en plus affinée à travers les divers indicateurs de « développement humain ».

Mais cette exigence suppose la croissance économique. En tout cas, personne à ma connaissance n'a réussi à prouver le contraire. Il est facile au contraire de montrer que, à durée de travail constante pour chaque personne et pour ne pas augmenter le nombre de chômeurs, l'appareil productif doit créer chaque année un nombre d'emplois correspondant à l'augmentation de la population active. Pour créer ces emplois, salariés ou non, il lui faut une croissance de l'activité, que celle-ci corresponde à la production de biens ou de services, qu'elle soit ou non polluante, qu'elle gaspille ou non les ressources naturelles. Et si la population active cessait son augmentation, il faudrait tout de même que l'activité croisse au moins au rythme de la productivité du travail pour que le chômage cesse son augmentation, et au-delà pour qu'il commence à diminuer. Au total, actuellement, en 2013, en France, l'activité doit augmenter chaque année d'au moins 1,5% pour que le nombre de chômeurs se maintienne⁴, objectif que les quelque 4 millions de sous-employés jugeraient certainement un peu trop modeste à leur goût. Seule alternative à la croissance, un partage systématique du travail : chaque gain de productivité réalisé dans une entreprise quelconque serait systématiquement récompensé par une réduction du temps de travail puisque par définition, gagner en productivité, c'est gagner du temps. Mais la systématisation de cette voie supposerait une planification de l'économie.

Telle est la dimension économique du développement durable, qui répond en écho à sa dimension sociale : pour répondre à la toute première des exigences sociales, celle de l'emploi, il faut de la croissance, c'est-à-dire une augmentation de l'activité susceptible de créer des emplois dans une économie capitaliste⁵. Et l'imperfection du thermomètre de la croissance (voir article suivant) ne saurait en aucun cas à elle seule nous exonérer de cette exigence, qui n'est pas une malédiction du ciel ni un décret des hommes, mais une réalité objective.

⁴ Cf. « L'Europe ne pourra pas réduire le chômage sans croissance », *Alternatives économiques*, hors-série n°97, 3^e trimestre 2013

⁵ Puisque le monde semble avoir renoncé à la recherche d'une autre voie depuis la chute du mur de Berlin.

Contrairement aux partisans de la « décroissance », les tenants du développement durable font un pari, qui relève pour le moment de la quadrature du cercle : le pari de la compatibilité entre la croissance et la préservation de l'environnement, donc entre la croissance et la transmission aux générations futures d'une « planète » vivable. La pertinence d'un tel pari n'a jamais été démontrée, c'est pourquoi le développement durable n'est pas une réalité (encore moins une « pratique »). C'est juste une question, presque une incantation. Aussi vide que médiatiquement explosif, à l'image de l'atome !

Cela ne signifie pas que des pistes politiques n'ont pas été explorées : en ratifiant le protocole de Kyoto signé à Marrakech en novembre 2001, 183 Etats s'étaient engagés à réduire de 5,2% leurs émissions de gaz à effet de serre à l'horizon 2012 et par rapport au niveau de 1990. Mais la Chine et les Etats-Unis d'Amérique, totalisant 50% des émissions, n'ont pas souhaité s'inscrire à la fête. L'Union Européenne, quant à elle, a adopté, en décembre 2008, le « paquet énergie climat » prévoyant un effort partagé entre la réduction des émissions, le développement des énergies renouvelables et l'amélioration de l'efficacité énergétique⁶. Mais les objectifs de Kyoto n'ont pas été atteints. En décembre 2009, le protocole a été renégocié à la conférence de Copenhague, sans aboutir, faute d'unanimité, à la signature d'un nouveau traité. Depuis lors, à Cancun en décembre 2010, à Durban en 2011, la communauté des Etats a poursuivi ses efforts pour balbutier un nouveau traité, qui reste à l'état de brouillon. Il se murmure un objectif de limitation à 2°C du réchauffement de la Terre par rapport à l'époque préindustrielle. Ces difficultés à trouver un consensus au niveau mondial résultent en partie du fait que les pays émergents ne sont pas prêts à échanger la croissance présente contre un mieux-être climatique futur. Pourtant, dira-t-on, il n'est pas question de cela dans le concept de développement durable. Dans le concept, oui...

Cela n'empêche pas les Etats d'agir, y compris les Etats-Unis, la Chine et d'autres pays émergents, dont les politiques évoluent à l'égard de la question climatique⁷. De son côté, et pour remplir ses engagements, l'Union Européenne a choisi de combiner la régulation par le marché, en instituant, en 2005, celui des permis d'émission des gaz à effet de serre, et une régulation par la normalisation, à coup de directives et de règlements. A la faveur du « Grenelle de l'Environnement », clos en octobre 2007, la France a elle aussi renforcé son arsenal législatif et réglementaire dans différents domaines : normes énergétiques dans le bâtiment, fiscalité écologique, culture des OGM...

Mais la « durabilité » a surtout envahi le champ sémantique des sphères politique, puis administrative et juridique. C'est ainsi, que la loi française dite SRU pour « solidarité et renouvellement urbain » du 13 décembre 2000 impose aux communes de prévoir dans leur « plan local d'urbanisme » un PADD (prononcer « péadédé » ou « pad » au choix) c'est-à-dire un « plan d'aménagement et de développement durable ». Si l'« agriculture durable » peut avoir un sens en tant que recherche de systèmes de production économiquement – donc *ipso facto* socialement - viables et respectueux de l'environnement, il n'en va pas de même

⁶ 20% d'amélioration dans chacun de ces domaines à l'horizon 2020.

⁷ « A l'est, du nouveau », *Alternatives économiques*, n° 308 – décembre 2011, p.65.

des « maisons durables » voire même des « arbres durables »⁸ que certains évoquent sans rire. A quand les centrales nucléaires « durables »⁹ ?

Enfin, faut-il s'en réjouir ou en pleurer, - « faut-il pleurer, faut-il en rire ? » - la langue du développement durable s'est répandue pour gagner, via les médias de masse, la langue du quotidien. S'il faut se réjouir de ce que ce phénomène marque à n'en pas douter une prise de conscience des dangers qui menacent la « planète », on a le droit de regretter que la durabilité devenue manie ne finisse par nuire au concept même. Ainsi, face aux difficultés financières des clubs de football et à la nécessité de rechercher un « nouveau modèle économique » pour cette discipline sportive, le ministère français des Sports lança pour la fin septembre 2013 un groupe de travail « football durable » !¹⁰ Si tout est « durable », plus rien ne l'est. Il en est de même de l'obsession de la sainte trinité du développement durable. Il n'est plus possible d'exposer un projet micro-économique ou micro-social visant à conforter des pratiques tout simplement respectueuses de l'environnement, sans que leurs auteurs ne s'échinent leur trouver à tout prix une triple dimension économique, sociale, écologique. Comme si cette dernière n'était pas parfaitement respectable en elle-même, comme s'il était honteux de la vouloir pour elle-même.

Un exemple¹¹ : la brasserie de la Vézère, proche de la rivière du même nom coulant à Uzerche, en Corrèze, a été inaugurée à l'automne 2014 ; son maître d'œuvre, Joachim « s'est inscrit dans une démarche d'agriculture durable avec trois fondamentaux : écologique, il utilise exclusivement du houblon bio local et ses produits sont sans additifs ; social, la brasserie accueille des événements culturels et projette de créer des emplois en CDI ; économique, 90% des ventes se réalisent en circuits courts ». Si le fait d'accueillir des événements culturels relève en soi du « social », où est la différence entre l'action sociale d'un François 1^{er}, d'un Louis XIV, ou d'un administrateur de l'Opéra Garnier ? Si Joachim réalisait 90% de ses ventes en circuit long, sa brasserie serait-elle pour autant moins « économique » ?

La dimension sociale sert beaucoup trop souvent d'alibi à ... n'importe quoi. Les élèves et étudiants des formations professionnelles, formatés à la sauce du durable de pacotille, ne sont pas les plus à blâmer lorsque, dans leurs rapports de stage, ils reproduisent en plus naïf encore le discours convenu de leurs maîtres de stage et d'apprentissage sur la question. Tel ou tel de ces employeurs prétend sans rire qu'il a choisi la voie du développement durable, y compris dans sa dimension sociale puisque ses prestations permettent à la population des quartiers riches où il s'est installé de bénéficier de si agréables espaces verts ! Quelques pages plus avant, on apprend que ce même employeur refuse d'embaucher le 10^e salarié à cause des exigences à satisfaire en terme d'institutions

⁸ *Lien Horticole*, n° 511 – 6 avril 2006, page 12

⁹ Pour les conflits « durables », voir modèle au Moyen-Orient.

¹⁰ France Inter, 28 août 2013, 7 h 30, Noureddine Ziddane

¹¹ France Inter, 8 décembre 2014, 12 h 30, « Carnets de campagne », Philippe Bertrand, à propos du développement des brasseries artisanales.

représentatives du personnel ! La presse professionnelle se fait l'écho de formulations encore plus ingénues : « Pour le critère sociétal, il suffit d'être en règle avec la législation du travail. Nous avons également une dizaine de pages à lire et un document à signer... ». Ainsi s'exprime un horticulteur dans les colonnes d'un organe professionnel de son secteur, à propos de la démarche qui l'a conduit à obtenir un label écologique appelé « Plante bleue »¹². Pour sa part, une entreprise lyonnaise d'entretien des espaces verts, filiale d'un groupe multinational spécialisé dans le nettoyage industriel, claironne qu'elle a adopté le « développement durable » comme l'un de ses objectifs... et le décline en trois formules : le respect des collaborateurs, le respect des clients, le respect de l'environnement (pourquoi pas le respect du code de la route ?)

Autre exemple, celui de l'entreprise Grimaldi, rapporté par une étudiante : « Leurs collaborateurs partagent la même vision d'un jardin éthique et responsable, né d'une relation durable et respectueuse avec l'environnement... » Mais plus loin : « Joseph Grimaldi privilégie une clientèle aisée, il aime le contact avec ce type de clients pour pouvoir exprimer sa créativité sans limites financières. »

La dimension économique est tout autant, et plus scandaleusement encore, dévoyée. Au nom du « développement durable », les collectivités territoriales redéployent leurs moyens d'entretien de leurs espaces verts, dont la gestion devient « différenciée », ce qui signifie que le territoire d'une commune est divisé en zones, selon des degrés différents d'entretien, de sorte que la nature revient dans certaines portions de la ville. Ce souci est sympathique et louable, même si très éloigné des grands enjeux écologiques planétaires. En même temps, cette tendance apparaît favorable à la réalisation de substantielles économies budgétaires, qui sont de toute façon imposées par une évolution macroéconomique (qui n'a rien de « durable ») orientée vers la rigueur, voire l'austérité. Bien des contraintes économiques sont ainsi travesties en choix, en recevant l'eau bénite du « développement durable ».¹³ Ce souci d'économiser les deniers publics et l'argent des contribuables n'a en soi rien de critiquable. Mais le faire au nom de la « dimension économique » du développement durable est tout simplement une escroquerie, car le terme « économique » est ici pris au sens le plus trivial de « faire des économies », et pas du tout au sens d'une discipline qui étudie la manière dont une société organise la satisfaction des besoins de sa population. Cela apparaît on ne peut plus clairement dans la suite du témoignage de notre horticulteur à la plante bleue qui ajoute¹⁴ : « Une entreprise ne doit pas seulement faire preuve de durabilité environnementale, mais également économique. ... Nos choix n'ont pas coûté grand-chose : des bennes, des données à saisir, des compteurs (400 euros)... L'audit coûte environ 600 euros... »

Surtout, la réalisation d'économies budgétaires, pour justifiée qu'elle soit d'un certain point de vue, aboutit, qu'on le veuille ou non, beaucoup plus à ralentir qu'à stimuler l'activité

12 « Plante bleue était une suite logique de l'adhésion à HPF », Lien Horticole, N° 863 semaine 47 - novembre 2013.

13 Voir par exemple Lien Horticole n° 723, d'octobre 2010, p. 14 : « Collectivités. Moins d'annuelles pour plus de durables ? »

14 Lien Horticole, n° 863, op. cit

économique. Et de ce fait, sa mise en œuvre va précisément à l'encontre de la dimension économique du développement durable, qui consiste à rechercher les moyens d'une croissance économique, certes respectueuse de l'environnement, mais susceptible, malgré cela, de s'approcher du plein emploi (dimension sociale).

Cela est encore plus grave lorsque cette dérive se trouve officialisée dans des programmes d'enseignement ou des référentiels professionnels qui les inspirent. Par exemple, on peut lire, dans le tout nouveau référentiel professionnel du BTSA (Brevet de Technicien Supérieur Agricole) option « Aménagements Paysagers » : « La prégnance du développement durable dans ses trois dimensions sociales, économiques et environnementales¹⁵ (diminution de l'empreinte écologique, **maîtrise des dépenses**¹⁶, renforcement de la cohésion sociale) modifie les pratiques en termes de : gestion de l'eau..., gestion différenciée..., etc. »

Le même passage n'échappe pas à l'obsession de décoller l'adjectif « durable » de son substantif « développement » pour l'accoler à n'importe quoi. Ainsi, « la prégnance du développement durable, etc., ... modifie ... les pratiques en termes de, entre autres, ... réflexions autour de nouvelles formes urbaines pour une ville **durable**¹⁷ ... » (!)

Pour l'anecdote, on ne sera pas surpris d'apprendre que la prégnance du développement durable passe aussi par la « multiplication d'événementiels liés aux jardins et paysages » et aussi la « prise en compte de la dimension sociale du travail » (ça ne mange pas de pain).

- I. Les objectifs à atteindre¹⁸
- Respecter une démarche de développement durable

Depuis sa création, ISS Espaces Verts s'est engagé dans une démarche de développement durable, cela passe par :

- Le respect des collaborateurs, avec notamment la signature d'un accord GPEC (Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences) permettant d'instaurer au sein de l'entreprise une gestion anticipative et préventive des ressources humaines.
- Le respect des clients, en déployant une démarche de gestion QSE (Certification Qualité, Sécurité Environnement délivrée par l'AFNOR) prolongement direct de l'engagement initial pour la qualité des prestations et services proposés.
- Le respect de l'environnement par un recyclage des déchets, une réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires, la sensibilisation du personnel à une « gestion raisonnée », en préférant des techniques alternative,...

¹⁵ Je reproduis l'orthographe telle quelle, y compris ce curieux pluriel

¹⁶ Souligné par moi

¹⁷ Souligné par moi

¹⁸ par ISS Espaces Verts. Jonathan Lhuisset, rapport BTS 2^e année, session 2014

